



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25047297

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

02 AVR. 2025

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise **0739 991 818**

Nom

(en entier)

IM'HO

(en abrégé)

Forme légale **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège **Rue Jules Borbouse 4, 5170 Profondeville**

Objet de l'acte : Nominations d'administrateurs et d'administrateur-délégué

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 février 2025:

" 1. Nomination des administrateurs

Les actionnaires décident de nommer en qualité d'administrateurs de la Société avec effet à compter de ce jour, le 10 février 2025:

- NLJ Management SRL (BCE n°0744.610.503) dont le siège social est établi Rue Abbé Istasse 41 à 5170 Profondeville ayant elle-même désigné en qualité de représentant permanent M. Michaël Debehogne, domicilié à Rue Abbé Istasse 41, 5170 Profondeville, Belgique ;

[...]

- Monsieur Martin Pitance, domicilié à Chemin du Bois 27, 5170 Profondeville, Belgique ;

[...]

- Monsieur Florian Pitance, domicilié à Avenue Général Garcia, 1/42, 5170 Profondeville, Belgique ;

[...]

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 6 ans. "

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 février 2025:

" 1. Nomination en qualité d'administrateur-délégué

Le conseil d'administration décide de nommer Gérard PITANCE, domicilié à Chemin du Bois 27 à 5170 Profondeville, Belgique en qualité d'administrateur-délégué de la Société avec effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil d'administration délègue à l'administrateur-délégué l'entière responsabilité de la gestion journalière telle que définie à l'article 5:79 du Code des sociétés et des associations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Désignation d'un président du CA

Le conseil d'administration décide de nommer Gérard PITANCE, domicilié à Chemin du Bois 27 à 5170 Profondeville, Belgique, en qualité de président du CA."

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/04/2025 - Annexes du Moniteur belge